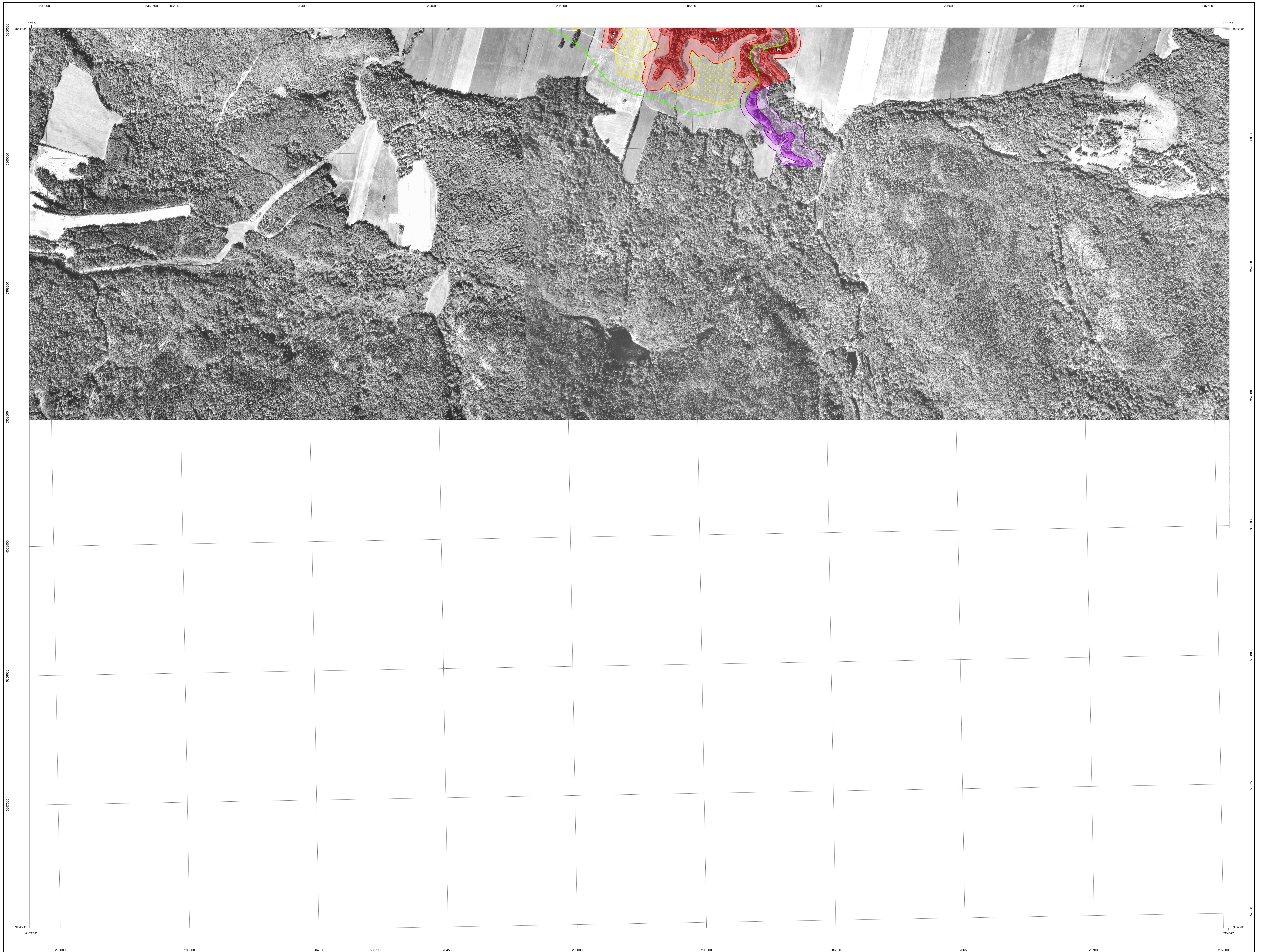
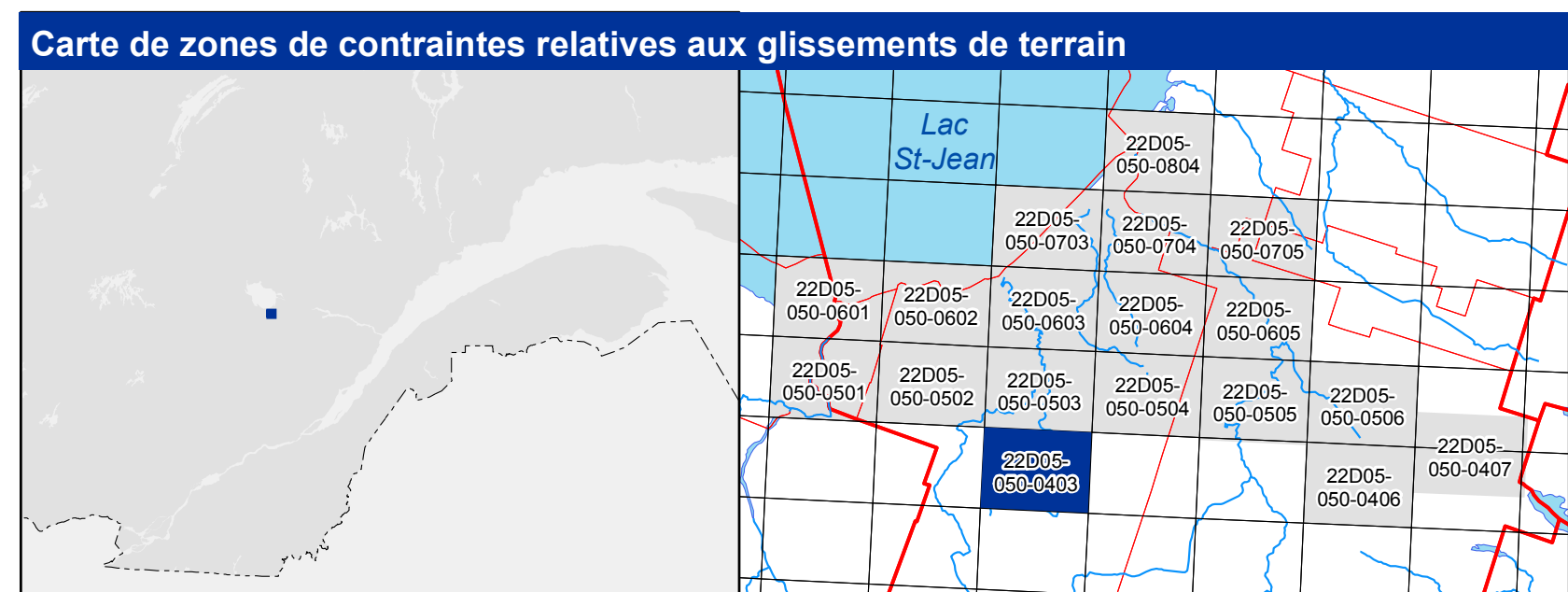


Lac des Passes

22D05-050-0403



2D05-050-0403



Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs	
	Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique
	Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique
	Zone composée de sols à prédominance sabileuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique
	Zone composée de sols à prédominance sabileuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique
	Zone composée de sols hétérogènes, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique

Note : Les zones foncées correspondent aux «*à hauts risques*» que les zones claires représentent les «*à faibles risques*» (selon la norme NF X 01-010).

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

RA¹_{forment} :

 Zone composée de sols à prédominance argileuse, située au sommet des talus, pouvant être emportée par un glissement de grande étendue

RA¹_{pass} :

 Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA¹_{forment}

RA² :

 Zone composée de sols à prédominance argileuse, pouvant hypocoïsalement être affectée par des glissements de grande étendue

Avais à l'utilisateu

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions d'occurrence de la carte. Elles sont divisées en deux : la première est tributaire de celle des données de base et de l'échelle utilisées. Quant au cadre normatif, il a été élaboré principalement en fonction de la façon dont les risques sont appréhendés et de l'intervention ou de l'utilisation proposée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de conditions de risque important à divers degrés à l'égard de la menace. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité de l'être est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique :	Ellipsoïde GRS80
Système de référence géodésique :	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique :	Mercator transverse modifiée (MTM) zone de 43°
	Système de coordonnées planes du Québec (SCQPD), fuseau 7
Longitude d'origine (méridien central) :	0°
Latitude d'origine (équateur) :	70° 50'
Coordonnées d'origine :	X : 304 800 mètres ; Y : 0 mètre
Facteur d'échelle :	0,9999
Photographies numériques 15 1000 :	OR6214-101 et 103 : 19 sept. 1996

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 m sur le terrain, soit 50 mètres)

A horizontal scale bar with a black background and white markings. The bar is divided into five equal segments, each labeled with a number: 0, 100, 200, 300, and 500. Below the bar, the text '1:5000' is printed in white.

Matadonnées reliées au zonage	
Relèvements géologiques de terrain :	1999 - 2001
interprétation des pentes à partir des photographes 1115 000	Q9224-101 à 103
Sources	
Données	Organisme
Cartographie des zones exposées aux glissements de terrain	Ministère des Transports du Québec
Orthophotographies numériques	Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec
Credit	
Réalisation : Service de la géotechnique et de la géologie Direction du laboratoire des chaussées Ministère des Transports du Québec Version 1.0	
© Gouvernement du Québec Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 2 ^e trimestre 2004	